

# FORMULAIRE 2023

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### DEMANDE EFFECTUEE PAR

NOM en majuscule

 Prénom: 

Adresse

Code postal

 Ville: 

Téléphone fixe

 Portable: 

\*Email

\* Si vous souhaitez recevoir les lettres d'information de la DCTDM

### QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT

Un encombrant est un déchet, qui, du fait de sa nature, de son poids et de son volume, n'est pas pris en charge par le service de collecte classique (vieux mobilier, appareils électro-ménagers volumineux, etc).

Ils doivent en priorité être apportés en déchèterie, le service d'enlèvement des encombrants doit être utilisé uniquement dans les cas où l'apport en déchèterie est impossible (mobilité réduite, absence de véhicules, etc.).

### LISTE DES ENCOMBRANTS A COLLECTER

#### Collecte limitée à 2 encombrants par mois



### RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE

- La demande doit être formulée auprès de la DCTDM **72 h ouvrés avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande
- La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois
- Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour **5h du matin le jour indiqué par la DCTDM uniquement**.
- En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie dont votre habitation dépend.

### DEMANDE A RETOURNER A NIMES METROPOLE

- E-démarche : [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr) rubrique « démarches »
- courrier : NIMES METROPOLE - DCTDM  
3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9
- courriel : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

**DCTDM – N° de téléphone : 04 66 02 54 54**

Fait à

.....

Le.....

Signature du  
demandeur :